Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	38 000		38 000	38 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	16 182	16 168	14	191
	Autres immobilisations corporelles	34 706	31 094	3 612	6 202
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	50		50	50
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	7 200		7 200	7 200
	TOTAL (II)	**96 138**	**47 262**	**48 877**	**51 643**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements	820		820	3 072
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	115		115	415
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	45 952		45 952	163 322
	Autres créances	87 477		87 477	35 315
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	167 039		167 039	158 956
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	4 468		4 468	872
	TOTAL (III)	**305 871**		**305 871**	**361 952**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**402 009**	**47 262**	**354 748**	**413 596**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an — 7 200 — 7 200
(3) dont créances à plus d'un an

Fernando

Détail de l'Actif

Etat exprimé en **euros**	01/01/2023 31/12/2023 — 12 mois		01/01/2022 31/12/2022 — 12 mois		Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	**48 877**	*13,78*	**51 643**	*12,49*	**(2 766)**	*-5,36*
Fonds Commercial	**38 000**	*10,71*	**38 000**	*9,19*		
Fonds commercial	38 000	*10,71*	38 000	*9,19*		
Installations techniques, matériel et outillage	**14**		**191**	*0,05*	**(177)**	*-92,54*
Materiel industriel	16 182	*4,56*	16 182	*3,91*		
Amortis. materiel indust	(16 168)	*-4,56*	(15 991)	*-3,87*	(177)	*-1,11*
Autres immobilisations corporelles	**3 612**	*1,02*	**6 202**	*1,50*	**(2 590)**	*-41,75*
Materiel de transport	27 873	*7,86*	27 873	*6,74*		
Materiel de bureau	5 252	*1,48*	3 757	*0,91*	1 495	*39,79*
Mobilier	1 581	*0,45*	1 581	*0,38*		
Amortis. materiel de transpor	(27 662)	*-7,80*	(24 362)	*-5,89*	(3 300)	*-13,55*
Amortis. mater.bureau et info	(2 799)	*-0,79*	(2 172)	*-0,53*	(626)	*-28,84*
Amortis. mobilier	(633)	*-0,18*	(475)	*-0,11*	(158)	*-33,30*
Autres titres immobilisés	**50**	*0,01*	**50**	*0,01*		
Autres titres	50	*0,01*	50	*0,01*		
Autres immobilisations financières	**7 200**	*2,03*	**7 200**	*1,74*		
Depots et cautionnements	7 200	*2,03*	7 200	*1,74*		
TOTAL III - Actif Circulant NET	**305 871**	*86,22*	**361 952**	*87,51*	**(56 081)**	*-15,49*
Matières premières, approvisionnements	**820**	*0,23*	**3 072**	*0,74*	**(2 253)**	*-73,32*
Matiere premiere (ou groupe)	820	*0,23*	3 072	*0,74*	(2 253)	*-73,32*
Avances & acomptes versés sur commandes	**115**	*0,03*	**415**	*0,10*	**(300)**	*-72,32*
Fournisseurs - acomptes s/comm	115	*0,03*	415	*0,10*	(300)	*-72,32*
Créances clients et comptes rattachés	**45 952**	*12,95*	**163 322**	*39,49*	**(117 370)**	*-71,86*
Collectif clients débiteurs	45 952	*12,95*	163 322	*39,49*	(117 370)	*-71,86*
Autres créances	**87 477**	*24,66*	**35 315**	*8,54*	**52 162**	*147,71*
Etat - impots sur les benef	30 233	*8,52*			30 233	
Tva deductible s/abs 20%	1 125	*0,32*	1 885	*0,46*	(760)	*-40,33*
Tva ded autoliquidation	35	*0,01*	79	*0,02*	(44)	*-55,19*
Credit de tva a reporter	2 198	*0,62*	1 744	*0,42*	454	*26,03*
Tva ded à régulariser			694	*0,17*	(694)	*-100,00*
Remboursement de tva demande	3 000	*0,85*	3 000	*0,73*		
Tva sur factures non parvenues	345	*0,10*	229	*0,06*	116	*50,66*
Associés-comptes courants icm	24 899	*7,02*	7 187	*1,74*	17 711	*246,43*
Associés-comptes courants mff	24 899	*7,02*	19 753	*4,78*	5 146	*26,05*
Note de frais mr quedreux	743	*0,21*	743	*0,18*		
Disponibilités	**167 039**	*47,09*	**158 956**	*38,43*	**8 083**	*5,08*
Banque	167 039	*47,09*	158 956	*38,43*	8 083	*5,08*
Charges constatées d'avance	**4 468**	*1,26*	**872**	*0,21*	**3 596**	*412,21*
Charges constatees d'avance	4 468	*1,26*	872	*0,21*	3 596	*412,21*
TOTAL DU BILAN ACTIF	**354 748**	*100,00*	**413 596**	*100,00*	**(58 848)**	*-14,23*

Fernando

Bilan Passif

		Etat exprimé en **euros**	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres		Capital social ou individuel	100 000	100 000
		Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
		Ecarts de réévaluation		
		RESERVES		
		Réserve légale	10 000	10 000
		Réserves statutaires ou contractuelles		
		Réserves réglementées		
		Autres réserves	125 081	71 151
		Report à nouveau	8	5
		Résultat de l'exercice	**82 926**	**173 933**
		Subventions d'investissement		
		Provisions réglementées		
		Total des capitaux propres	**318 015**	**355 089**
Autres fonds propres		Produits des émissions de titres participatifs		
		Avances conditionnées		
		Total des autres fonds propres		
Provisions		Provisions pour risques		
		Provisions pour charges		
		Total des provisions		
DETTES (1)		**DETTES FINANCIERES**		
		Emprunts obligataires convertibles		
		Autres emprunts obligataires		
		Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		5 289
		Emprunts et dettes financières divers (3)		
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12 001	3 000
		DETTES D'EXPLOITATION		
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 416	29 433
		Dettes fiscales et sociales	13 648	20 345
		DETTES DIVERSES		
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
		Autres dettes	667	439
		Produits constatés d'avance (1)		
		Total des dettes	**36 732**	**58 506**
		Ecarts de conversion passif		
		TOTAL PASSIF	**354 748**	**413 596**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	82 926,16	173 933,46
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	24 731	55 506
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Ferrardo

Détail du Passif

Etat exprimé en **euros**	01/01/2023 31/12/2023 — 12 mois		01/01/2022 31/12/2022 — 12 mois		Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	**318 015**	*89,65*	**355 089**	*85,85*	**(37 074)**	*-10,44*
Capital Social ou individuel	**100 000**	*28,19*	**100 000**	*24,18*		
Capital souscrit-appele, vers	100 000	*28,19*	100 000	*24,18*		
Réserve légale	**10 000**	*2,82*	**10 000**	*2,42*		
Reserve legale	10 000	*2,82*	10 000	*2,42*		
Autres réserves	**125 081**	*35,26*	**71 151**	*17,20*	**53 930**	*75,80*
Autres reserves	125 081	*35,26*	71 151	*17,20*	53 930	*75,80*
Report à nouveau	**8**		**5**		**3**	*72,69*
Report a nouveau (sc	8		5		3	*72,69*
Résultat de l'exercice	**82 926**	*23,38*	**173 933**	*42,05*	**(91 007)**	*-52,32*
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	**36 732**	*10,35*	**58 506**	*14,15*	**(21 774)**	*-37,22*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			**5 289**	*1,28*	**(5 289)**	*-100,00*
Emprunt 13590€			641	*0,15*	(641)	*-100,00*
Emprunt 20000€			4 648	*1,12*	(4 648)	*-100,00*
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	**12 001**	*3,38*	**3 000**	*0,73*	**9 001**	*299,98*
Clients - acomptes sur command	12 001	*3,38*	3 000	*0,73*	9 001	*299,98*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**10 416**	*2,94*	**29 433**	*7,12*	**(19 017)**	*-64,61*
Collectif fournisseurs créditeurs	8 306	*2,34*	28 060	*6,78*	(19 754)	*-70,40*
Fournisseurs - fact. non parve	2 110	*0,59*	1 373	*0,33*	737	*53,64*
Dettes fiscales et sociales	**13 648**	*3,85*	**20 345**	*4,92*	**(6 697)**	*-32,92*
Securite sociale	3 327	*0,94*	1 868	*0,45*	1 459	*78,10*
Caisse des retraites	6 411	*1,81*	5 682	*1,37*	729	*12,84*
Caisse des congés payés	2 740	*0,77*	2 578	*0,62*	162	*6,29*
Charges à payer	190	*0,05*	123	*0,03*	66	*53,91*
Etat-prélèvement à la source	22	*0,01*			22	
Etat - impots sur les benef			589	*0,14*	(589)	*-100,00*
Tva collectee 20%	161	*0,05*	576	*0,14*	(414)	*-71,97*
Tva collectee 10%	535	*0,15*	8 598	*2,08*	(8 064)	*-93,78*
Tva due autoliquidation	35	*0,01*	79	*0,02*	(44)	*-55,19*
Etat - autres charges a payer	67	*0,02*	130	*0,03*	(63)	*-48,46*
Etat-Ch. à payer-ta	160	*0,05*	122	*0,03*	38	*31,46*
Autres dettes	**667**	*0,19*	**439**	*0,11*	**228**	*52,01*
Ndf Fernando	667	*0,19*	439	*0,11*	228	*52,01*
TOTAL DU BILAN PASSIF	**354 748**	*100,00*	**413 596**	*100,00*	**(58 848)**	*-14,23*

Fernando

ABM
SAS au capital de 100 000 euros,
immatriculée au RCS d'EVRY sous le numéro 517 516 555,
dont le siège social est situé : 12-20 PLACE MARCEL REBUFFAT, AD PARK, 91140 VILLEJUST

TEXTE DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 19 JUIN 2024

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 82 926,16 euros.

L'Assemblée générale décide la distribution, à titre de dividende, d'une somme de 60 000,00 euros, soit 60,00 euros pour chacune des 1000 actions composant le capital social.

La mise en paiement interviendra à compter de ce jour.

Pour le solde, soit 22 926,16 euros, l'Assemblée générale décide de l'affecter au compte « Autres réserves » qui présentera désormais un solde créditeur de 148 007,16 euros.

La somme sera répartie entre les associés de la manière suivante :

BÉNÉFICIAIRE	NOMBRE DE TITRES	DIVIDENDES BRUTS	RÉGIME D'IMPOSITION
EURL MFF	350	21 000,00 €	Régime mère-fille
SARL ICM	350	21 000,00 €	Régime mère-fille
Monsieur Romain QUEDREUX	300	18 000,00 €	Prélèvement forfaitaire unique
TOTAL	1000	60 000,00 €	

Il est précisé que le montant éligible au Prélèvement Forfaitaire Unique s'élève à 18 000,00 €, soit 30,00 % des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé que les revenus distribués aux associés personnes physiques n'ayant pas expressément opté pour le maintien du taux progressif d'imposition font l'objet d'une imposition forfaitaire unique (*flat tax*), à hauteur de 30 % de la quote-part de résultat brut distribué. Ce prélèvement inclut les prélèvements sociaux à hauteur de 17,20 % et le prélèvement d'impôt sur le revenu à hauteur de 12,80 %, sans abattement.

Conformément aux dispositions de l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en

Fernando

France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice N-1 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 120,00 euros

Exercice N-2 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 120,00 euros

Exercice N-3 :

- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

La Présidente de séance

Zone de signature

Certifié conforme

Francdo

ABM
SAS au capital de 100 000 euros,
immatriculée au RCS d'EVRY sous le numéro 517 516 555,
dont le siège social est situé : 12-20 PLACE MARCEL REBUFFAT, AD PARK, 91140 VILLEJUST

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 JUIN 2024

L'an 2024,
le 19 juin,
à 9 heures,

Au siège social, 12-20 PLACE MARCEL REBUFFAT, AD PARK, 91140 VILLEJUST

Les associés de la société ABM, SAS au capital de 100 000 euros, divisé en 1 000 actions de 100 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Romain QUEDREUX, propriétaire de 300 actions
- La société MFF, représentée par Monsieur Joaquim DE SOUSA FONTES, propriétaire de 350 actions
- La société ICM, représentée par Monsieur Joaquim DE SOUSA FONTES, propriétaire de 350 actions

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 1 000 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par la société ICM, représentée par Monsieur Joaquim DE SOUSA FONTES.

La Présidente ainsi désignée met à la disposition des associés :

- le rapport de gestion,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis la Présidente déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

FF

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par les Dirigeants de leur rapport et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

Cette lecture est accompagnée de précisions s'agissant notamment de l'évolution de l'activité et des principaux évènements survenus au cours de l'exercice écoulé.

Puis, la Présidente de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

RÉSOLUTION 1

L'Assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

RÉSOLUTION 2

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 82 926,16 euros.

L'Assemblée générale décide la distribution, à titre de dividende, d'une somme de 60 000,00 euros, soit 60,00 euros pour chacune des 1000 actions composant le capital social.

La mise en paiement interviendra à compter de ce jour.

Pour le solde, soit 22 926,16 euros, l'Assemblée générale décide de l'affecter au compte « Autres réserves » qui présentera désormais un solde créditeur de 148 007,16 euros.

La somme sera répartie entre les associés de la manière suivante :

FF

BÉNÉFICIAIRE	NOMBRE DE TITRES	DIVIDENDES BRUTS	RÉGIME D'IMPOSITION
EURL MFF	350	21 000,00 €	Régime mère-fille
SARL ICM	350	21 000,00 €	Régime mère-fille
Monsieur Romain QUEDREUX	300	18 000,00 €	Prélèvement forfaitaire unique
TOTAL	1000	60 000,00 €	

Il est précisé que le montant éligible au Prélèvement Forfaitaire Unique s'élève à 18 000,00 €, soit 30,00 % des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé que les revenus distribués aux associés personnes physiques n'ayant pas expressément opté pour le maintien du taux progressif d'imposition font l'objet d'une imposition forfaitaire unique (*flat tax*), à hauteur de 30 % de la quote-part de résultat brut distribué. Ce prélèvement inclut les prélèvements sociaux à hauteur de 17,20 % et le prélèvement d'impôt sur le revenu à hauteur de 12,80 %, sans abattement.

Conformément aux dispositions de l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice N-1 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 120,00 euros

Exercice N-2 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 120,00 euros

Exercice N-3 :

- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

RÉSOLUTION 3

Conformément aux dispositions de l'article L227-10 du Code de commerce, l'Assemblée générale approuve successivement chacune des conventions qui ont été poursuivies au cours de l'exercice écoulé et qui ont fait l'objet d'un rapport spécial des Dirigeants, à savoir :

Conventions poursuivies

1. Compte courant – Concerne Société ICM, représentée par Monsieur Joaquim DE SOUSA FONTES

Solde au 31 décembre 2023 : - 24 898,82 euros.
Une seule associée est concernée par cette convention, à savoir : Société ICM, représentée par Monsieur Joaquim DE SOUSA FONTES.

Cette convention, mise aux voix, est ratifiée à l'unanimité

2. Compte courant – Concerne Société MFF, représentée par Monsieur Joaquim DE SOUSA FONTES

Solde au 31 décembre 2023 : - 24 899,19 euros.
Une seule associée est concernée par cette convention, à savoir : Société MFF, représentée par Monsieur Joaquim DE SOUSA FONTES.

Cette convention, mise aux voix, est ratifiée à l'unanimité

3. Contrat de bail commercial « LOCATIONS IMMOBILIERES »

Montant du loyer annuel comptabilisé en charges au titre de cette convention au 31 décembre 2023 : 28 800,00 euros.
Cette convention a été conclue avec la société ROISAN, représentée par Monsieur Romain QUEDREUX, à effet du 17 décembre 2019, pour une durée de 9 années.
Un seul associé est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Romain QUEDREUX.

Cette convention, mise aux voix, est ratifiée à l'unanimité

4. Management Fees ICM

Montant annuel H.T. comptabilisé à la société au titre de cette convention au 31 décembre 2023 : 6 000,00 euros.
Une seule associée est concernée par cette convention, à savoir : Société ICM, représentée par Monsieur Joaquim DE SOUSA FONTES.

Cette convention, mise aux voix, est ratifiée à l'unanimité

5. Management Fees MFF

Montant annuel H.T. comptabilisé à la société au titre de cette convention au 31 décembre 2023 : 80 000,00 euros.
Une seule associée est concernée par cette convention, à savoir : Société MFF, représentée par Monsieur Joaquim DE SOUSA FONTES.

FF

Cette convention, mise aux voix, est ratifiée à l'unanimité

RÉSOLUTION 4

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents.

Monsieur Romain QUEDREUX

La société MFF représentée par
Monsieur Joaquim DE SOUSA FONTES

La société ICM représentée par
Monsieur Joaquim DE SOUSA FONTES

FF

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **354 748** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **846 312** euros et un total **charges** de **763 386** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **82 926** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Fernando

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Annexe libre 2

Etat exprimé en **euros**

Information au titre d'un évènement pendant l'exercice et post-clôture

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner en annexe, l'entreprise constate que la crise sanitaire liée au COVID-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire instauré par la loi 2020-290 du 23 mars 2020 a impacté de manière significatif son activité.

En raison de la nature de son activité, l'entreprise a vu son activité ralentir à partir du 16 Mars 2020.

Les nombreux confinements, épisodes de couvre-feu, et fermetures administratives, n'ont pas permis de générer le chiffre d'affaires et rentabilité attendue.

La crise sanitaire se poursuivant après la date de clôture de comptes, l'entreprise n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de cette dernière sur son patrimoine.

Immobilisations

	Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	38 000					38 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**38 000**					**38 000**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	16 182					16 182
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	27 873					27 873
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 338		1 495			6 833
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**49 393**		**1 495**			**50 888**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	50					50
	Prêts et autres immobilisations financières	7 200					7 200
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**7 250**					**7 250**
	TOTAL	**94 643**		**1 495**			**96 138**

Fonds Commercial

Etat exprimé en **euros**	31/12/2023	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	38 000	
TOTAL	**38 000**	

Amortissements

Etat exprimé en **euros**

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	15 991	177		16 168
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	24 362	3 300		27 662
	Matériel de bureau, mobilier	2 647	785		3 431
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**43 000**	**4 261**		**47 262**
	TOTAL	**43 000**	**4 261**		**47 262**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Stocks et En-cours

Etat exprimé en **euros**	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état				
Approvisionnements				
Matières premières	820	3 072		2 253
Autres approvisionnements				
TOTAL I	820	3 072		2 253
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				

Provisions

	Etat exprimé en **euros**	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation				
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Créances et Dettes

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	7 200	7 200	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	45 952	45 952	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	30 233	30 233	
	Taxes sur la valeur ajoutée	6 703	6 703	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	49 798	49 798	
	Débiteurs divers	743	743	
	Charges constatées d'avances	4 468	4 468	
	TOTAL DES CREANCES	**145 097**	**145 097**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	10 416	10 416		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 668	12 668		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	731	731		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	249	249		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	667	667		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**24 731**	**24 731**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 289			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros**	Capitaux propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2023
Capital social	100 000				100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	10 000				10 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	71 151	53 930			125 081
Report à nouveau	5	3			8
Résultat de l'exercice	173 933	(173 933)		82 926	82 926
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**355 089**	**(120 000)**		**82 926**	**318 015**

Date de l'assemblée générale 08/06/2023
Dividendes attribués 120 000
[1] dont dividende provenant du résultat n-1 120 000
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 235 089
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 235 089
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (37 074)

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	1 000,00	100,0000	100 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**1 000,00**	**100,0000**	**100 000,00**

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**

	31/12/2023
Total des Produits à recevoir	

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2023
Total des Charges à payer		**2 527**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**2 110**
Fournisseurs - fact. non parve	*2 110*	
Dettes fiscales et sociales		**417**
Charges à payer	*190*	
Etat - autres charges a payer	*67*	
Etat-Ch. à payer-ta	*160*	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2023**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**4 468**
JUMPY FF874WX	01/01/2024 31/01/2024	126	
PEUGEOT FP390AF	01/01/2024 31/01/2024	415	
PEUGEOT FP497AD	01/01/2024 31/01/2024	279	
JUMPY GM710KW	01/01/2024 31/01/2024	580	
LOYER	01/01/2024 31/01/2024	2 400	
CHARGE SUR LOYER	01/01/2024 31/01/2024	613	
SAGE	01/02/2023 31/01/2024	55	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**4 468**

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2023**
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			